

Le Parquet national financier (PNF) a ouvert une enquête préliminaire en mai à la suite du dépôt de plainte par La Sphinx, Greenpeace France et Anticor, le 22 avril 2021. Cette plainte a été déposée contre Monsieur Patrick Pouyanné, PDG de Total, et contre X, pour des faits susceptibles de constituer un délit de prise illégale d'intérêts.

Lire aussi : [Affaire Total : La Sphinx porte plainte](#)

La plainte concerne le projet de Total d'installer un bâtiment abritant sa direction recherche et développement au cœur du campus de l'École polytechnique, établissement public d'enseignement supérieur.

Au-delà de la problématique fondamentale de la neutralité de l'enseignement public, dans un contexte où Total cherche à maintenir ses investissements dans les énergies fossiles, c'est un enjeu de probité qui a poussé les trois associations à intervenir. Patrick Pouyanné est à la fois administrateur de Polytechnique et PDG de Total. Ses prises de paroles au sein du conseil d'administration, au nom de l'entreprise et en faveur d'un projet dans lequel il a un intérêt particulier, seraient susceptibles de constituer une infraction pénale : la prise illégale d'intérêts. Il est primordial de s'assurer qu'une personne en charge d'un intérêt public n'ait aucun intérêt privé qui puisse interférer avec sa mission.

« Patrick Pouyanné a un pied dans deux maisons, il était donc de son devoir d'identifier les risques de conflits d'intérêts en tant qu'administrateur d'établissement public. Selon la loi sur la transparence de la vie publique, ces risques auraient aussi dû être évalués par le conseil d'administration où siègent des représentants de ministères, censés garantir l'indépendance de l'enseignement public », explique Clara Gonzales, juriste à Greenpeace France.

Suite au dépôt de plainte, [plusieurs centaines d'anciens élèves ont demandé la démission de Patrick Pouyanné](#) de son siège au conseil d'administration de l'École polytechnique. « Patrick

Pouyanné n'a plus la confiance nécessaire pour que le conseil d'administration continue de fonctionner sereinement en sa présence. L'ouverture d'une enquête préliminaire devrait encourager la direction et le conseil d'administration de l'École polytechnique à prendre leurs responsabilités pour rétablir rapidement une gouvernance saine », affirme Thomas Vezin, secrétaire général de la Sphinx.

Les travaux de construction du bâtiment (qui devaient débiter le 15 juillet 2021 selon le permis de construire délivré le 2 avril 2021) n'ont pas commencé à ce jour.

CONTACTS PRESSE

Greenpeace – manon.laudy@greenpeace.org

Anticor – communication@anticor.org

La Sphinx – total@la-sphinx.fr